

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Gilles Godinat, Jacqueline Cogne, Danielle Oppliger, Alexandra Gobet, Pierre-Pascal Visseur, Marie-Paule Blanchard-Queloz, Esther Alder, Jean-Marc Odier, Philippe Glatz et Janine Hagmann*

*Date de dépôt: 6 avril 2001*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **sur le cahier des charges des médecins-assistants et des cadres médicaux dans les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la nécessité d'une formation et d'un encadrement de qualité pour les médecins-assistants des HUG ;
- le manque de place de médecins-assistants dans certains services ;
- l'importance des tâches non-médicales qu'ils doivent effectuer ;
- le nombre élevé d'heures supplémentaires qu'ils assument,

invite le Conseil d'Etat

- à promouvoir un cahier des charges pour les médecins-assistants et les cadres médicaux des HUG ;
- à étudier l'opportunité du développement de la fonction de médecin associé ;
- à créer dans les services sous-dotés en médecins-assistants les postes nécessaires au bon fonctionnement de ces services ;

- à soulager les médecins-assistants des tâches administratives lourdes ;
- à veiller à ce que le règlement des services médicaux de l'hôpital cantonal, qui interdit à un médecin-assistant de travailler plus de 26 heures d'affilée, soit respecté.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La motion 1310 sur la surcharge de travail concernant les médecins-assistants à l'hôpital cantonal, déposée le 29 octobre 1999, posait le problème général des conditions de travail des médecins-assistants dans les HUG et en particulier la surcharge d'heures de travail et de travail administratif non-médical.

Envoyée à la Commission de la santé, les travaux consacrés à cette motion – après les auditions des représentants de l'Association suisse des médecins-assistants-Genève (ASMAG) (M<sup>mes</sup> Kondo Oestreicher, Anouk Imhof et M. Denis Rentsch), ainsi que de la direction des HUG (M. Bernard Gruson, directeur général des HUG et M. le prof. Pierre Dayer, directeur médical) – ont mis en évidence, non pas le problème du manque évident de places de médecins-assistants, mais plutôt une surcharge horaire, un manque de postes dans certains services, et la nécessité de cahier des charges pour les médecins-assistants et les cadres médicaux. Afin de mieux cerner les problèmes auxquels les médecins-assistants sont confrontés, les députés de la Commission des affaires sociales ont estimé nécessaire de corriger les considérants et les invites de la motion 1310 sous la forme d'une nouvelle motion émanant de la commission.

Dans la mesure où l'accord entre l'ASMAG et le Comité de direction des HUG n'a pas encore été ratifié par le conseil d'administration des HUG à ce jour, et surtout à la nécessité de manifester notre souhait politique en la matière, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à faire bon accueil à cette motion.

